

## LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET PHILOGIE FRANÇAISES

<b>Pilier principal Master</b>		<b>60 C</b>		
Enseignements	Crédits	Semestre (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations
<i>1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> année</i>				
<b>TRONC COMMUN (15 crédits oblig.) : Linguistique historique, philologie I</b>				
<i>Séminaire de linguistique historique</i>	5 C	P	2	éval.int.
<i>Séminaire : Commentaire linguistique et philologique de textes français du Moyen Age.</i>	5 C	A	2	éval.int.
<i>Lexicographie</i>	5 C	A et P	2	éval.int.
<b>L'étudiant choisit une spécialisation parmi les trois proposées (15 crédits oblig.) :</b>				
<b>Critique textuelle, édition.</b>				
<i>Paléographie médiévale (Institut d'histoire)</i>	5 C	A et P	1	éval.int.
<i>Théorie et techniques de l'édition des textes vernaculaires du Moyen Age (O. Collet, Université de Genève)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<b>Linguistique et philologie galloromanes</b>				
<i>Philologie provençale et francoprovençale/analyse scriptologique (M. Zufferey, Université de Lausanne)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<i>Philologie interprétative et éditoriale/histoire linguistique galloromane (M. Glessgen, Université de Zurich)</i>	5 C	A	2	éval.int.
<b>Lexicographie galloromane</b>				
<i>Pratique de rédaction en lexicographie</i>	15 C	A ou P	6	éval.int.
<i>2<sup>ème</sup> année</i>				
<b>Mémoire</b>	<b>30 C</b>			
<b>Total 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>60 C</b>			

<b>Renforcement pour l'obtention d'un pilier principal à 90 Crédits</b>		<b>30 C</b>		
Enseignements	Crédits	Semestre (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations
<i>1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> année</i>				
<b>TRONC COMMUN (15 crédits oblig.) : Linguistique historique, philologie II</b>				
<b>Linguistique historique, philologie II (5 à 10 crédits oblig.)</b>				
<i>Séminaire II de littérature médiévale</i>	5 C	A	2	éval.int.
<i>Cours/séminaire d'histoire de la langue française</i>	5 C	A et P	2	éval.int.
<b>Option (5 à 10 crédits oblig.)</b>				
<i>Latin tardif ou médiéval ; Histoire médiévale ; Histoire de l'art ; Philosophie médiévale ; Théologie ; Littératures médiévales et du XVI<sup>e</sup> siècle ; Sciences du langage.</i>	<b>5 - 10 C</b>	A et/ou P	2	évaluation en fonction de l'enseignement choisi

<b>L'étudiant choisit une des deux spécialisations encore non suivies dans le cadre du pilier à 60 crédits (15 crédits oblig.) :</b>				
<b>Critique textuelle, édition.</b>				
<i>Paléographie médiévale (Institut d'histoire)</i>	5 C	A et P	1	éval.int.
<i>Théorie et techniques de l'édition des textes vernaculaires du Moyen Age (O. Collet, Université de Genève)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<b>Linguistique et philologie galloromanes</b>				
<i>Philologie provençale et francoprovençale/analyse scriptologique (M. Zufferey, Université de Lausanne)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<i>Philologie interprétative et éditoriale/histoire linguistique galloromane (M. Glessgen, Université de Zurich)</i>	5 C	A	2	éval.int.
<b>Lexicographie galloromane</b>				
<i>Pratique de rédaction en lexicographie</i>	15 C	A ou P	6	éval.int.
<b>Total 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>30 C</b>			

<b>Pilier secondaire Master</b>	<b>30 C</b>			
<b>Enseignements</b>	<b>Crédits</b>	<b>Semestre (A/P)</b>	<b>Dotation H/semaine</b>	<b>Evaluations</b>
<i>1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> année</i>				
<b>TRONC COMMUN (15 crédits oblig.) : Linguistique historique, philologie I</b>				
<i>Séminaire de linguistique historique</i>	5 C	P	2	éval.int.
<i>Séminaire : Commentaire linguistique et philologique de textes français du Moyen Age.</i>	5 C	A	2	éval.int.
<i>Lexicographie</i>	5 C	A et P	2	éval.int.
<b>L'étudiant choisit une spécialisation parmi les trois proposées (15 crédits oblig.) :</b>				
<b>Critique textuelle, édition.</b>				
<i>Paléographie médiévale (Institut d'histoire)</i>	5 C	A et P	1	éval.int.
<i>Théorie et techniques de l'édition des textes vernaculaires du Moyen Age (O. Collet, Université de Genève)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<b>Linguistique et philologie galloromanes</b>				
<i>Philologie provençale et francoprovençale/analyse scriptologique (M. Zufferey, Université de Lausanne)</i>	10 C	A et P	2	éval.int.
<i>Philologie interprétative et éditoriale/histoire linguistique galloromane (M. Glessgen, Université de Zurich)</i>	5 C	A	2	éval.int.
<b>Lexicographie galloromane</b>				
<i>Pratique de rédaction en lexicographie</i>	15 C	A ou P	6	éval.int.
<b>Total 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>30 C</b>			

### Remarques générales sur les piliers Linguistique historique et philologie françaises à 30, 60 et 90 crédits

- Avec l'accord du responsable de pilier, l'étudiant peut remplacer l'un ou l'autre enseignement de son plan d'études par un maximum de 10 crédits de lectures dirigées.
- Les étudiants désireux d'enseigner le français (secondaire I et II) sont encouragés à choisir de suivre 10C de littérature française moderne. Ces crédits peuvent, selon les cas, remplacer 10C parmi les enseignements à option proposés. Les étudiants dans ce cas sont invités à vérifier avec le professeur responsable la bonne cohérence de leur programme d'études.

### Rattrapages

**(étudiants sans formation préalable suffisante en ancien français et/ou en dialectologie : linguistes, étudiants de français moderne, historiens, latinistes)**

- (1) la formation initiale ne comprend aucun crédit acquis en ancien français (langue, niveau élémentaire). Le rattrapage consiste en :
  - a. Éléments d'ancien français et linguistique française diachronique + TP : 10 crédits
  - b. Dialectes et scriptae de l'ancien français 5 crédits
- (2) la formation initiale ne comporte qu'une formation élémentaire en ancien français (lecture de textes, phonétique historique, morphologie, syntaxe). Le rattrapage consiste en :
  - a. Dialectes et scriptae de l'ancien français 5 crédits
- (3) l'étudiant-e désire choisir le module C «lexicographie gallo-romane» sans formation préalable suffisante en dialectologie gallo-romane. Le rattrapage consiste en :
  - a. Méthodes de travail en dialectologie gallo-romane 5 crédits
- (4) L'étudiant-e n'ayant pas suivi de formation en latin fondamental par le passé est tenu de rattraper cet enseignement

Tous les crédits de rattrapage peuvent faire partie du bloc libre de 30 crédits ou être comptabilisés comme crédits supplémentaires du plan d'études.